



Documents à fournir



Pour constituer mon « Dossier famille unique »,
Dossier administratif **valable jusqu'au 31 août 2027**
pour toutes les activités.

- Livret de famille (page des parents et des enfants).
 - Justificatif de domicile (quittance de loyer d'un organisme, facture de consommation EDF/GDF/EAU, de moins de 3 mois ou avis d'impôts).
 - Hébergement par un tiers : fournir une attestation sur l'honneur de l'hébergeant, la photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant.
 - Pièce d'identité du demandeur (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire).
 - Attestation du quotient familial (MSA) de l'année civile en cours*.
 - Attestation d'assurance extrascolaire en cours de validité.
 - Certificat médical en cas d'allergie, d'intolérance alimentaire ou autre.
 - Si souscription à une activité payante** : relevé d'Identité Bancaire (RIB) si vous souhaitez adhérer au prélèvement automatique de vos factures (ne pas fournir si mandat en cours). L'autorisation de prélèvement (mandat SEPA) vous sera adressée par courrier et sera à nous retourner datée et signée dans les meilleurs délais.
- Si autres cas, je fournis en

complément :

- Parents divorcés ou séparés : fournir le jugement de divorce ou de séparation, à défaut une autorisation d'inscription rédigée par le parent n'effectuant pas la démarche et accompagnée de la copie de sa carte d'identité.
- Demande de dérogation à la carte scolaire** : liste des pièces à fournir sur ville-romans.fr. Dossier complet à déposer obligatoirement à Mairie [+]. Un accusé de réception sera alors remis.
Si je ne dispose pas de ces documents ou autres cas particuliers, je m'adresse à Mairie [+]
Tout dossier incomplet ne sera ni traité ni conservé.
* À défaut le tarif maximum sera appliqué
** Restauration scolaire, heures éducatives, ALSH, activités du mercredi.

Infos et renseignements : Mairie [+]

Rue du Capitaine-Bozambo
Romans
Tél. 04 75 05 51 51

E-Mail : mairieplus-contact@ville-romans26.fr
[+] d'infos : ville-romans.fr

Direction de la communication de la Ville de Romans - Photo © Stocksy United / Anna Shvets - Janvier 2025

Inscriptions scolaires, périscolaires et activités du mercredi

- **Inscriptions scolaires et mise à jour du Dossier Famille Unique à compter du lundi 16 février au samedi 28 mars 2026**
- **Inscriptions périscolaires Heures éducatives & restauration scolaire à compter du lundi 30 mars 2026**
- **Activités du mercredi Inscription au trimestre à compter du lundi 8 juin 2026**



Vos inscriptions en quelques clics !

→ Pré-inscriptions scolaires du 16 février au 28 mars 2026

Pour accéder aux inscriptions en ligne, vos données familles doivent être à jour.

Dès le 16 février 2026, rendez-vous sur votre espace famille sur www.ville-romans.fr, onglet « Espace citoyens » pour validation des données de votre dossier existant ou création d'un Dossier Famille Unique.

- ▶ Pour les enfants des petites sections maternelles, CP et nouveaux arrivants :
Après validation de votre demande de préinscription en ligne, vous recevrez une notification pour finaliser votre inscription à Mairie [+].
- ▶ Pour les enfants en très petite section maternelle, une réponse sera validée au plus tard fin septembre 2026, après avis du directeur d'école (selon les effectifs).

Demandes de dérogation : le dossier complet déposé à Mairie [+] sera examiné selon les critères par une commission.

La liste des pièces à fournir est disponible sur ville-romans.fr.
Une réponse définitive sera donnée au plus tard le 29 juin 2026.

Aucune démarche d'inscription scolaire n'est nécessaire pour les autres classes : l'enfant continue son cycle scolaire.

→ Inscriptions périscolaires

Pour accéder aux inscriptions en ligne, vos données familles doivent être à jour.

Dès le 16 février 2026, rendez-vous sur votre espace famille sur www.ville-romans.fr, onglet « Espace citoyens » pour validation des données de votre dossier existant ou création d'un Dossier Famille Unique.

Heures éducatives + restauration scolaire **à compter du 30 mars 2026**

▶ Mon dossier est à jour : j'obtiens une réponse immédiatement
Inscriptions à renouveler chaque année, peu importe le cycle de l'enfant.

Activités du mercredi **Inscriptions au trimestre**

Pour les enfants avec des besoins particuliers (santé, handicap), une demande peut être effectuée auprès des services (animation-vie-scolaire@ville-romans26.fr) afin d'adapter au mieux les conditions d'accueil de l'enfant, dans le respect de la réglementation.

▶ à compter du 8 juin 2026

pour le 1^{er} trimestre → du 1^{er} septembre au 18 décembre 2026.

▶ à compter du 2 novembre 2026

pour le 2^{ème} trimestre → du 4 janvier au 9 avril 2027.

▶ à compter du 1^{er} mars 2027

pour le 3^{ème} trimestre → du 26 avril au 2 juillet 2027.